



Date : 3.04.2014

Nombre de pages : 2

Fichier : ...

Rédigé par : Véronique GERGAUD

Validé par : Jocelyne CAYE

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à dix heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE.

Étaient présents :

M. MEHAIGNERIE, Mme CHARLOT, M. BESNARD Mme CLOAREC, M. LAPAUSE, Mme DUCHESNE, M. LEBRY, Mme MATHIEU, M. MAISONNEUVE, Mme PRACHT, M. MOREL, Mme LÉBOUC, M. PASQUER, Mme BOUQUAY, M. HEULOT, Mme MOUCHOTTE, Mme CHEHABEDDINE, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, M. VEILLÉ, Mme MARTIN, M. TRAVERS, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. LE MIGNANT, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, Mme TIREAU, M. MORIN, Mme BAUDOIN.

Etaient absents excusés :

Mme GUERMONT qui a donné son pouvoir à Madame CHARLOT.
M. PAILLARD qui a donné son pouvoir à Monsieur LEBRY.

M. LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Diffusion : Le Conseil Municipal et les chefs de services.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 février 2014 : Madame TIREAU propose que soit apportée une modification, page 18, à savoir « Fin de mandat : Madame TIREAU salue tous les conseillers municipaux pour les échanges, la coopération, le temps partagé au cours du mandat ».

55. Election exécutif - Election du maire - (5.1)

Election du Maire :

- liste P. Méhaignerie : 29 voix
- liste H. Utard : 4 voix.

Pierre Méhaignerie élu Maire.

56. Election exécutif - Fixation du nombre d'adjoints - (5.1)

Approuvé à l'unanimité. Le nombre d'adjoints est fixé à 9.

57. Election exécutif - Election des adjoints - (5.1)	La liste de Madame CHARLOT élue, approuvée à l'unanimité à l'exception de MM. UTARD, MORIN, Mme TIREAU et BEAUDOUIN qui se sont abstenus
58. Exercice des mandats locaux - Délégation consenties au maire par le conseil municipal - (5.6)	Approuvé à l'unanimité
59. Exercice des mandats locaux - Délégation accordée au maire par le conseil municipal en matière d'actions en justice - (7.5)	Approuvé à l'unanimité
60. Fonctionnement des assemblées - Délibération fixant le montant des indemnités de fonction - (5.2)	Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents arrête le montant de l'enveloppe à la somme de 197 922.75 € par an, décide de fixer à 100 € net par conseiller municipal, l'indemnité de fonction et de reporter au prochain Conseil municipal la répartition de l'enveloppe.
61. Fonctionnement des assemblées – Télétransmission des documents – (5.2)	Approuvé à l'unanimité
62. Désignation des délégués du Conseil d'Administration du C.C.A.S – Détermination du nombre de membres – (5.2)	Il est proposé 6 élus dont 1 membre de l'opposition. L'élection des membres aura lieu lors du Conseil municipal d'avril. Approuvé à l'unanimité
63. Personnel contractuel - Renouvellement du contrat de l'emploi de Responsable du cabinet – (4.2)	Approuvé à l'unanimité à l'exception de MM. UTARD, MORIN, Mme TIREAU et BEAUDOUIN qui n'ont pas participé au vote
64. Communauté d'Agglomération « Vitré-Communauté – Désignation des membres délégués du Conseil municipal au Syndicat d'Urbanisme et au SMICTOM – (5.7)	Approuvé à l'unanimité. Syndicat d'Urbanisme : 5 titulaires et 1 suppléant Smictom : 3 titulaires et 3 suppléants

A la fin de la séance, Monsieur UTARD donne la parole à Madame TIREAU qui annonce son intention de démissionner et de laisser sa place à Monsieur COIGNARD.